

# Assemblée Générale SOS Baie d'Authie

## Point sur la situation

**25 novembre 2022**

Faisons un retour sur notre assemblée générale ordinaire élargie à tous publics, qui s'est tenue vendredi 25 novembre 2022 à Groffliers .

Nous tenons encore une fois à remercier les personnes qui se sont déplacées, adhérents, autres personnes intéressées, mais aussi Bruno Cousein, président de la CA2BM, Philippe Fait, notre député, Claude Vilcot, vice-président de la CA2BM pour la défense contre la mer, et MM Parat et Crapoulet, de la CA2BM,, chargés de la gestion administrative et de l'ingénierie littorale des dossiers GEMAPI, qui nous apporté des commentaires et de la documentation sur les opérations en cours et à venir.

Deux présentations de la situation ont associées dans ce compte rendu,

La première réalisée par notre association et jointe à ce message, traite de notre constat et des nombreux tracés qui nous sont créés.

La seconde, plus axée sur la suite des travaux, réalisée par MM Parat et Crapoulet, est présentée en seconde partie,

Le sommaire de la partie présentée par la CA2BM, figure en tête de la seconde partie. Celle-ci comporte des illustrations détaillées relatives aux points que nous évoquons en première partie, **où nous avons mentionné des commentaires qui permettent de recoller les figures des deux présentations concernant un même thème.**

**D'autres thèmes sont présentés isolément comme,**

Le point sur la mise en oeuvre de l'endiguement de fond de baie,

Les objectifs du PAPI2 (suite du PAPI actuel)

**Mais aussi le point 5- réduction de la vulnérabilité, qui va concerner plus particulièrement les communes de Berck, Conchil-le-Temple, Rang-du-Fliers, Groffliers, Verton, Waben pour la réalisation de diagnostics concernant les propriétaires d'habitations et les gestionnaires de bâtiments autres. Les opérations vont commencer à l'issue de réunions d'informations qui doivent se tenir le mois prochain.**

**Ces dispositions, appartenant à un des axes du PAPI, sont en fait la mise en application du PPRL du Montreuillois.**

# Partie 1 - SOS BAIE D'AUTHIE

## Point de Situation



Le bec de perroquet  
Le bois de sapins

**Le bec de perroquet - Fin de chantier début novembre 2020**



OPALE DRONE

**Avril 2022**

**Il est évident que la digue barrois a une action fondamentale sur  
l'éloignement de l'Authie et le rechargement naturel du secteur**



Avril 2022

comparons

Novembre 2019



Le Parc Naturel Marin a demandé la destruction de la réhabilitation de la digue, pour, soit disant, des soucis de continuité hydraulique. *(évoqué dans le point 4 de la partie CA2BM Etude des impacts cumulés des travaux d'urgence)*

Des communes du fond de baie (à 10 km) ont même accusé la digue de provoquer des retenues d'eau chez elles (mais pas les branches qui y encombraient l'Authie).

Ouvrir cette digue, élément vital de notre protection, constitue pour nous une ligne rouge qui ne peut en aucun cas être franchie. (cf. pétition de fin 2020)

Le bois de sapins-fin de chantier début novembre 2020



OPALE DRONE

Le bois de sapins les déflecteurs sud et nord, le 19 11 2020  
EVOLUTION



Authie

Authie

Déflecteur nord

Déflecteur sud

19 11 2020

Le bois de sapins les déflecteurs sud et nord  
EVOLUTION,



Déflecteur sud

Authie

Authie

Déflecteur nord

12 05 2021

Le bois de sapins l'Authie est dans les deux déflecteurs  
Ils ne protègent que partiellement des courants, le sable file  
EVOLUTION

,



Authie

Authie

Déflecteur sud

Authie

21 07 2021

**Situation au 27 septembre 2022**  
**EVOLUTION, l'Authie repart**



**Le 13 novembre 2022**  
**L'Authie est repartie**  
**Mais pendant tout ce temps la plus grande partie du sable**  
**du chargement a filé**



**Comparons la dune, en janvier 2021**



**Déflecteur nord**

Avec aujourd'hui, Novembre 2022



Déflecteur nord

Déflecteur nord

**Conclusion, il faut remettre du sable.**

Un rechargement d'entretien de 35000 m<sup>3</sup> a été réalisé en décembre / janvier depuis la plage de Berck. *(présenté dans le point 2 Rechargement d'entretien du cordon dunaire Bois de Sapins de la partie CA2BM)*

Est-ce une solution reproductible à l'infini?

Evidemment non

Le sable fuit trop rapidement, il faut mieux le protéger, sans attendre des années, car il n'y aura plus rien si on réfléchit trop longtemps. Et après on fait quoi si c'est le cas?

Nous affirmons que le prélèvement de la ressource **doit** se faire à proximité, à un endroit qui permette de maintenir l'Authie éloignée. (l'extrémité du poulier semble l'endroit idéal)

**ou doit-on prévoir une autre solution? Laquelle?**

Comment mieux protéger le sable? Exemple en fixant l'Authie comme on l'a fait depuis longtemps sur Berck sud et aussi notamment en baie de Somme, au cap Hornu ,où le procédé fait ses preuves dans un contexte identique à celui de bois de sapins. Un secteur où, cependant, ne sont pas engagés autant de risques humains.

**NOUS EXIGEONS L'INSTALLATION AU PLUS VITE D'UN DISPOSITIF DE FIXATION EFFICACE AU BOIS DE SAPINS** (sans attendre le PAPI2, « préfiguré » au point 6 de la partie CA2BM). *L'étude complémentaire des vues 42/43/44 de la partie 3 - digues de fond de baie, montrent l'importance et l'urgence de fixer cet endroit*





La digue rétro-littorale, n'est pas structurée pour recevoir la mer en permanence , aussi le maintien d'un **cordun dunaire protecteur** constitue pour nous l'élément fondamental auquel nous restons également profondément attachés et attentifs.

*La Réception des travaux de digue rétro-littorale Bois de Sapins est présentée sans le point 1 de la partie CA2BM*

## LES RECOURS DE TIERS CONTRE LES TRAVAUX D'URGENCE DU BOIS DE SAPINS réalisés en 2019-2020

- ➔ *-En 2020, en plus de la demande de démantèlement de la réhabilitation de la digue Barrois par le PNM, deux associations de défense de l'environnement, qui restent dans l'ombre, ont porté plainte contre la procédure simplifiée, autorisée par le préfet pour le rechargement massif, au prétexte que la situation ne justifiait pas un recours à l'urgence.*
- ➔ *(Ce qui est totalement inexact, nous avons des témoignages indiscutables)  
La procédure suivie n'a donc pas permis de procéder aux études d'impacts préalables obligatoires prévues, en situation non urgente, pour l'environnement touché par ces travaux,.*
- ➔ *Un recours a été également déposé auprès de l'union européenne, contestant l'attribution de fonds européens à propos de travaux n'ayant pas respecté les procédures obligatoires.*
- ➔ *Conséquence : les fonds FEDER (Fonds européens de développement régional) pour ces travaux (effectués) sont suspendus, soit **2,9 M€**.  
Pour combien de temps?*
- ➔ *Une impasse pour la CA2BM, qui en l'absence d'appuis, a décidé de lancer une étude des impacts des travaux effectués pour les aspects hydrauliques , sédimentaires et de peuplements en espèces marines , ceci pour un coût prévisionnel de **360.000 € HT**. (repris dans le point 4 de la partie CA2BM Etude des impacts cumulés des travaux d'urgence)*
- ➔ **NOUS N'AVONS MANIFESTEMENT PAS DU TOUT LES MÊMES PRIORITES QUE CES DETRACTEURS. ON NE PEUT PAS SUBIR CA ETERNELLEMENT.**



**Bien lire cet article du journal «LE MARIN» qui date de Janvier 2020**

**On y retrouve tout ce que nous avons évoqué dans les vues précédentes. Sauf la protection des gens, de leur biens et de l'environnement qui leur est propre.**

**Vous en jugerez**

**Remarque : si le conservatoire du littoral ne s'était pas obstinément opposé, depuis 2011, à la fixation du trait de côte, pour des raisons éthiques irréalistes et dangereuses, nous n'en serions pas là à nous taper dessus et la communauté aurait fait de sérieuses économies.**

# Le réensablement de la baie d'Authie ne fait pas l'unanimité

Des travaux de réensablement ont commencé en baie d'Authie, à la limite entre le Pas-de-Calais et la Somme. Quelque 350 000 m<sup>3</sup> de sable doivent y être déversés. Pêcheurs et ONG s'inquiètent des conséquences.

## 4,3 millions d'euros

Le coût estimé du réensablement, financé à 80 % par des subventions de l'État, du Feder et de l'Agence de l'eau.

La restauration du cordon dunaire au lieu-dit du Bois des Sapins, en baie d'Authie, qualifiée comme une opération « à caractère d'urgence » par la préfecture et l'agglomération montreuilloise CA2BM, consiste en un rechargement de 350 000 m<sup>3</sup> de sable et la pose de pieux en bois supposés réduire l'érosion « tout en limitant l'impact sur le milieu naturel », précise l'agglomération. Cyril Congy, directeur du service environnement à la CA2BM, ajoute

que le réensablement doit permettre « de ne plus intervenir en matière de rechargement durant une période de cinq à dix ans, en fonction des phénomènes climatiques ». Une réponse au recul du trait de côte de 245 mètres depuis 1965 (4,60 mètres par an avant une accélération à 9,30 mètres par an entre 2011 et 2019) qui doit protéger les populations contre les risques de submersion marine. Pour autant, les acteurs sont nombreux à remettre en cause l'efficacité de cette technique, s'appuyant notamment sur l'exemple de Wisserit. Entre les caps Gris-Nez et Écluse-Nez, le réensablement a été stoppé, jugé trop cher pour trop peu d'efficacité. Autre voix à s'élever : celle des pêcheurs à pied du coques (lire aussi page 25), pour qui le bétonnage représente un risque dans cette zone de pêche où 350 tonnes ont été ramassées annuellement, en 2014 et 2018. Anthony Viera, secrétaire général au comité régional des pêcheurs, évoque un protocole d'indemnisation en dédommagement de ce gisement de coques menacé. Il ajoute qu'« un suivi scientifique doit faire l'état des lieux du gisement avant, pendant et après les travaux. Il estimera les pertes en biomasse et en chiffre d'affaires pour l'activité en examinant aussi le terrain cinq ans après la fin des travaux ».



Le rechargement en sable et la pose de pieux en bois doit réduire l'érosion du cordon dunaire.

La CA2BM rappelle, elle, qu'une étude biosédimentaire du Groupement d'étude des milieux estuariens et littoraux (Gemel) a dessiné « une zone de prélèvement de sable limitant la zone de gisement des coques et l'environnement estuarien ». Et Cyril Congy de conclure : « Le prélèvement dans le poulier (NDLR : pêche littoral en galès) n'aura pas d'incidence sur l'équilibre hydro-sédimentaire de la baie d'Authie et se situe à proximité immédiate du bois des Sapins. »

Virginie WOLTKOWSKI  
Tribunal, France nature environnement Hauts-de-France prévoit un recours devant le tribunal administratif dans les prochaines semaines.  
Sea shepherd, Comme la zone comporte plusieurs reposoirs de phoques gris et veaux marins, Sea shepherd a lancé l'alerte contre ce projet.

### Route et déviation

Le réensablement prévoit également la construction d'une route sur le banc de sable et la déviation

## Calanques : cinq mois supplémentaires pour Alteo

L'usine Alteo de Gardanne bénéficiera finalement d'un avertissement de cinq mois, accordé le 30 décembre par la préfecture des Bouches-du-Rhône pour respecter les seuils réglementaires concernant ses rejets en mer. L'entreprise ne remplissant toujours pas, au 31 décembre, deux des six critères de limitation des rejets. Si, en effet, Alteo a su se conformer aux seuils réglementaires demandés pour le fer, l'aluminium, l'arsé-

nic et le pH, elle n'est toujours pas aux normes concernant les valeurs de DBO5 (demande biochimique en oxygène sur 5 jours) et DCO (demande chimique en oxygène).  
**Station de traitement biologique**  
Parmi les arguments listés dans l'avis, la préfecture reprend les conclusions émises par le comité

de surveillance et d'information sur les rejets en mer qui estime que « les paramètres DBO5 et DCO n'induisent pas d'impact sur la mer ouverte du fait de son niveau d'oxygénation naturellement élevé ».  
D'autant qu'Alteo a investi 6,5 millions d'euros dans une station de traitement biologique dont les travaux ont débuté en septembre. Celle-ci devrait lui permettre de respecter les seuils.

La cour d'appel administrative de Marseille avait rejeté, en janvier 2019, le recours formé par la société pour bénéficier d'un délai supplémentaire de deux ans. L'entreprise a, par ailleurs, été placée en redressement judiciaire en décembre du fait d'une baisse de la demande en alumine de spécialité et des millions d'euros investis pour respecter les normes environnementales.  
Fénel ALOUTI

Fin de la Présentation  
de sos baie d'authie



# Assemblée Générale SOS Baie d'Authie Présentation CA2BM

25 novembre 2022

01/06/2022 09:59:40

50°22'31.11" N 1°34'59.42" E

GEODUNES

## Ordre du jour

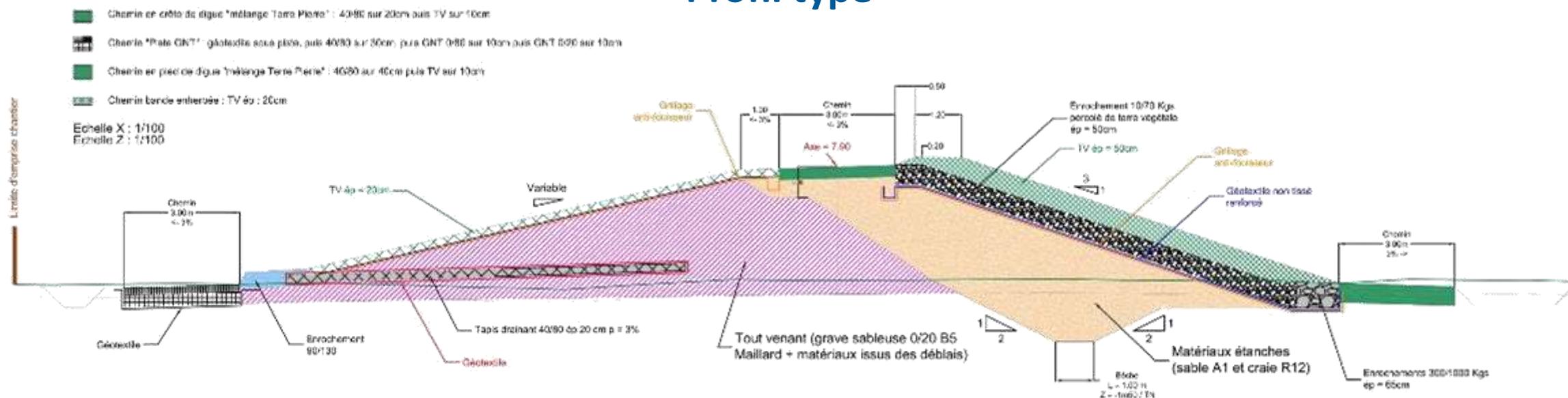
- 1** Réception des travaux de digue rétro-littorale Bois de Sapins
- 2** Rechargement d'entretien du cordon dunaire Bois de Sapins
- 3** Dignes de fond de baie : état d'avancement des dossiers réglementaires
- 4** Etude des impacts cumulés des travaux d'urgence
- 5** Diagnostics de vulnérabilité
- 6** Préfiguration d'un PAPI 2 BSA

1

## Réception des travaux de digue rétro-littorale Bois de Sapins

## Réception des travaux associés à la digue rétro littorale

### Profil type



**Lot 2 :** Entreprises Guintoli-Lefrançois : 1 658 315.00 €HT + 500 000 € avenant travaux = **2 157 903,48€ HT**

Les travaux du lot 1 ont démarré le 11/01/2021 et ont été réceptionnés le **07/06/2022**.

Suspension des travaux le 01/03/2021 : potentielle pollution pyrotechnique du site et impossibilité d'intervention pour l'entreprise sans dépollution préalable.

➤ Chantier arrêté pendant presque 2 mois, reprise des travaux le 26/04/2021

## Réception des travaux associés à la digue rétro littorale



## Réception des travaux associés à la digue rétro littorale



28/03/2022



## Réception des travaux associés à la digue rétro littorale



04/05/2022



## Réception des travaux associés à la digue rétro littorale



### Réception du lot n°2 le 07/06/2022



## Réception des travaux associés à la digue rétro littorale

**Lot 1** : Entreprises Lebleu + IDVERDE (sous-traitant): **133 183.00 €HT**

Les travaux du lot 1 ont démarré le 15/02/2021 et ont été réceptionnés le 11/06/2021.

L'ensemble des terrassements et plantations ont été réalisés sur environ 7 ha

Tous les arbustes n'ayant pas repris de manière satisfaisante seront changés aux frais de l'Entreprise



## Réception des travaux associés à la digue rétro littorale



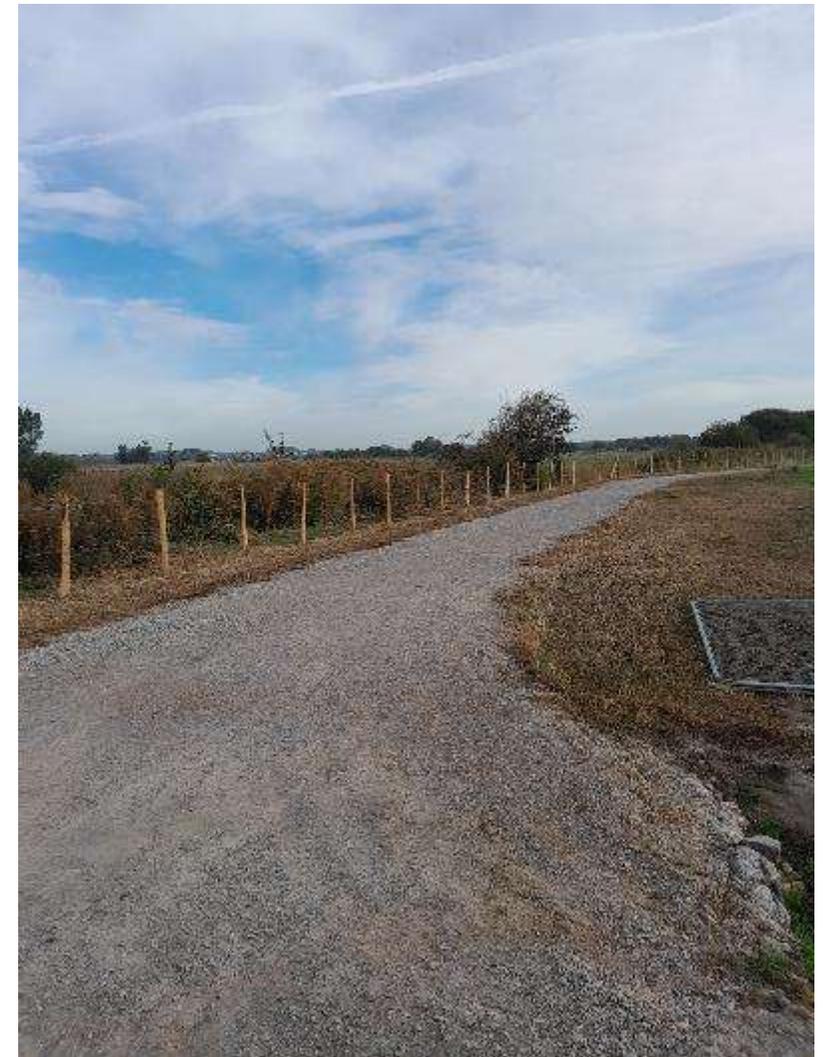
Confinement renouée du Japon

## Réception des travaux associés à la digue rétro littorale

Lot 3 : Entreprise Agrigex-Terideal : 48 120,30 € HT + avenant 5 452,90 € =  
**53 573,20 € HT**

### Prestations en cours de réalisation:

- Pose de clôtures
- Barrières d'accès au site
- Bancs
- Panneaux d'information du public





01/06/2022 09:57:16  
50°23'17.58" N 1°34'34.96" E

**GEODUNES**

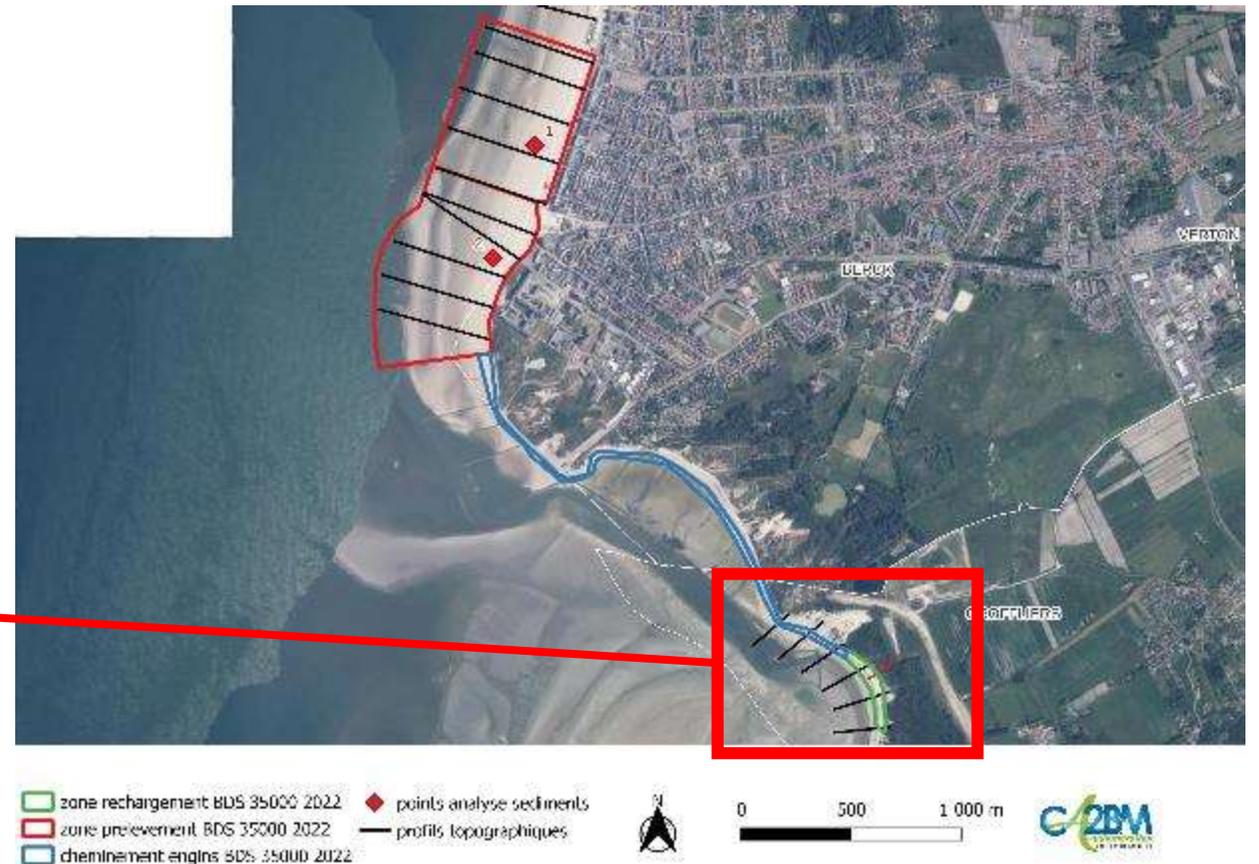
2

## Rechargement d'entretien du cordon dunaire Bois de Sapins

## Rechargement d'entretien du cordon dunaire Bois de Sapins

### Travaux de rechargement d'entretien du cordon dunaire Bois de Sapins (faisant partie intégrante du système de protection) :

- Autorisation environnementale qui court jusqu'au 15 janvier 2023
- Rechargement d'entretien programmé
- Demande d'AOT déposée: en attente de validation

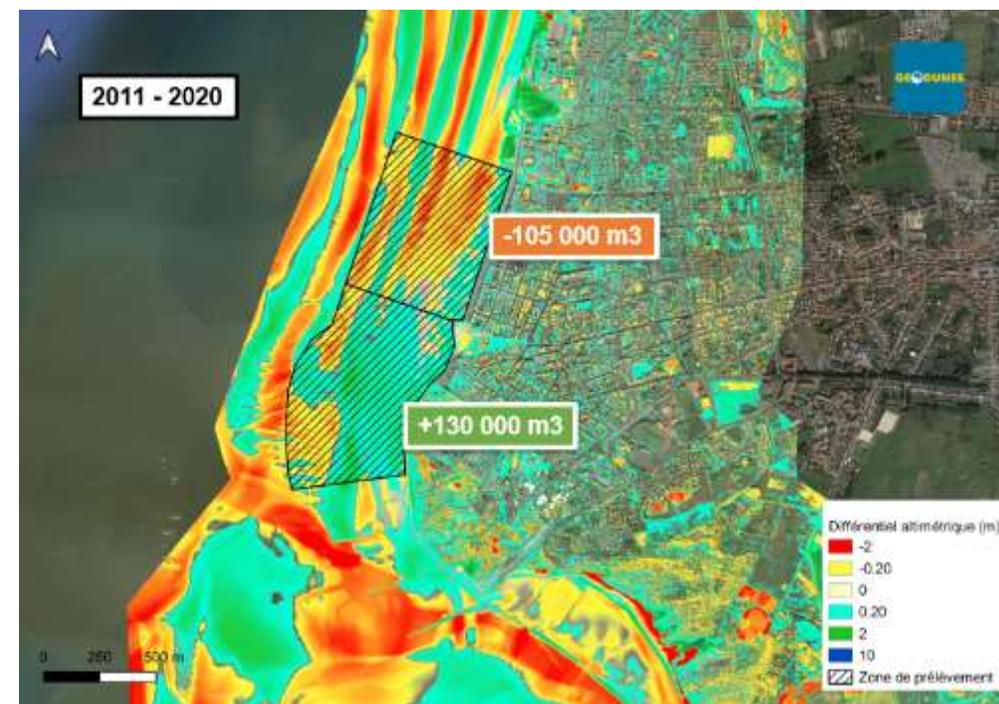


## Demande de renouvellement de l'autorisation pluriannuelle de rechargement d'entretien du cordon dunaire Bois de Sapins :

### Méthode et calendrier

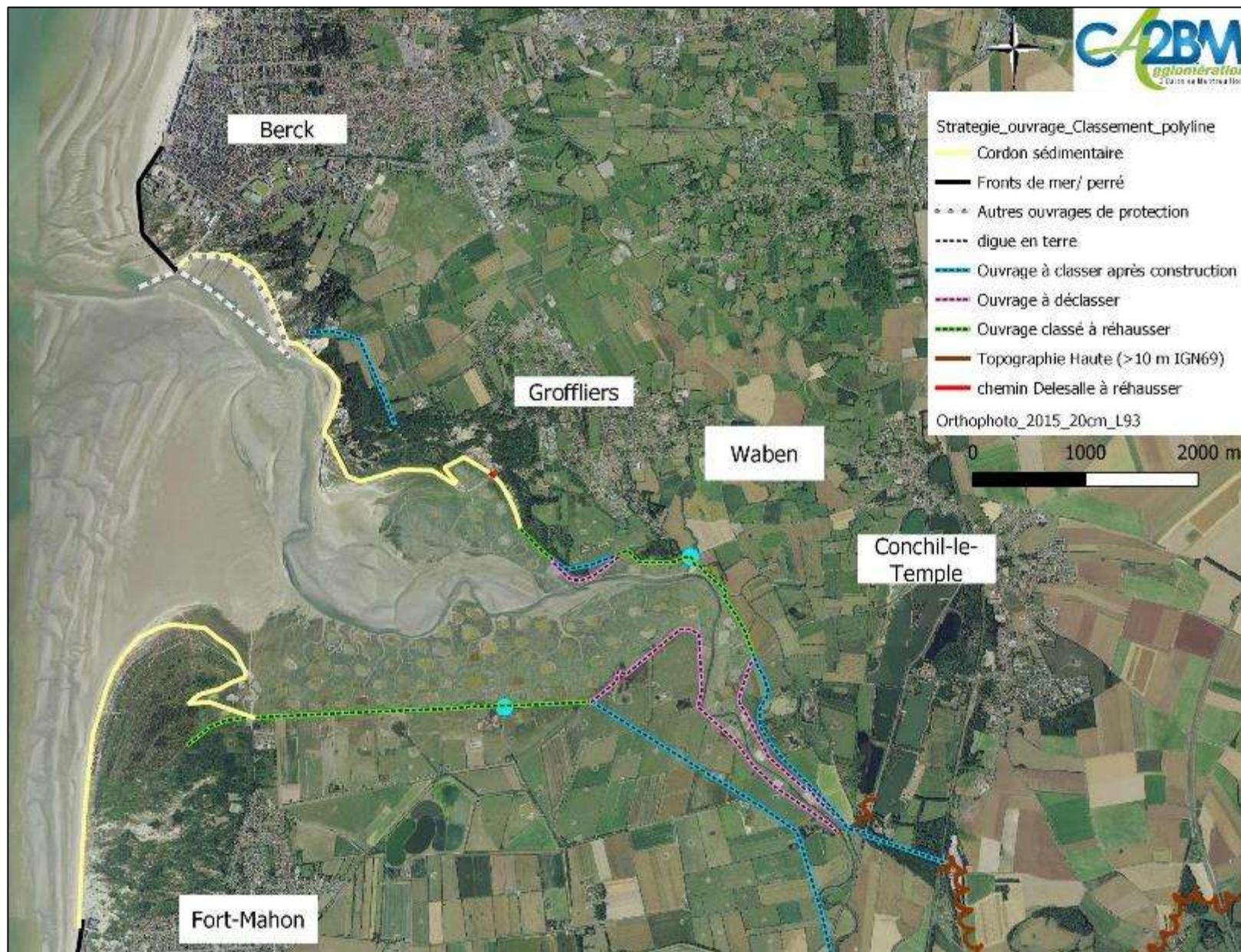
#### Rechargements annuels du Bois des Sapins

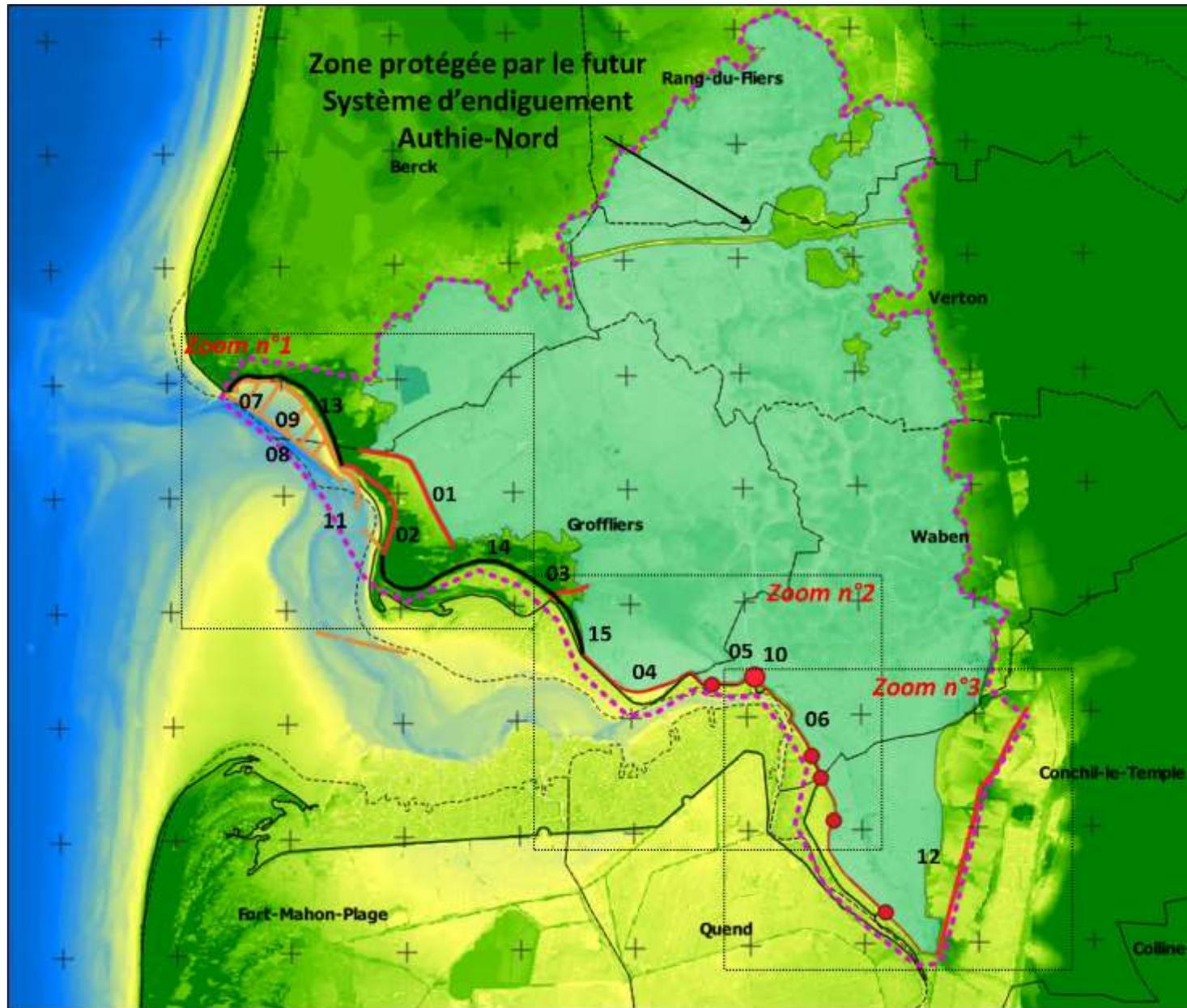
- Dossier de demande de renouvellement de l'autorisation des rechargements annuels en sable du Bois des Sapins
- Arrêté préfectoral initial du 16/01/2018
- Renouvellement pour 35 000 m<sup>3</sup> / an – pendant 5 ans
  - Demande de cas par cas
  - Volet Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
  - Etude d'impact
  - Etude d'incidences Natura 2000
  - Demande AOT
  - Déclaration d'intérêt général



3

## Digues de fond de baie : état d'avancement des dossiers réglementaires





### Rappel de la procédure d'instruction des dossiers en cours est présenté ci-dessous :

Dépôt des dossiers « Mollière-Enclos » en **novembre 2020**

Avis SCOH du 07/01/2021  
Avis OFB du 08/01/2021  
Avis MRAE du 12/01/2021

Demande de compléments DDTM le 29/01/2021

Dépôt des dossiers « Mollière-Enclos » VERSION 2 en **avril 2021**

2<sup>e</sup> Demande de compléments DDTM le 29/06/2021

Dépôt des dossiers « Mollière-Enclos » VERSION 3 en **septembre 2021**

Avis OFB du 04/02/2022 (28/01/2022)  
Avis du SCOH du 04/02/2022 (13/12/2021)  
3<sup>e</sup> Demande de compléments DDTM le 01/02/2022

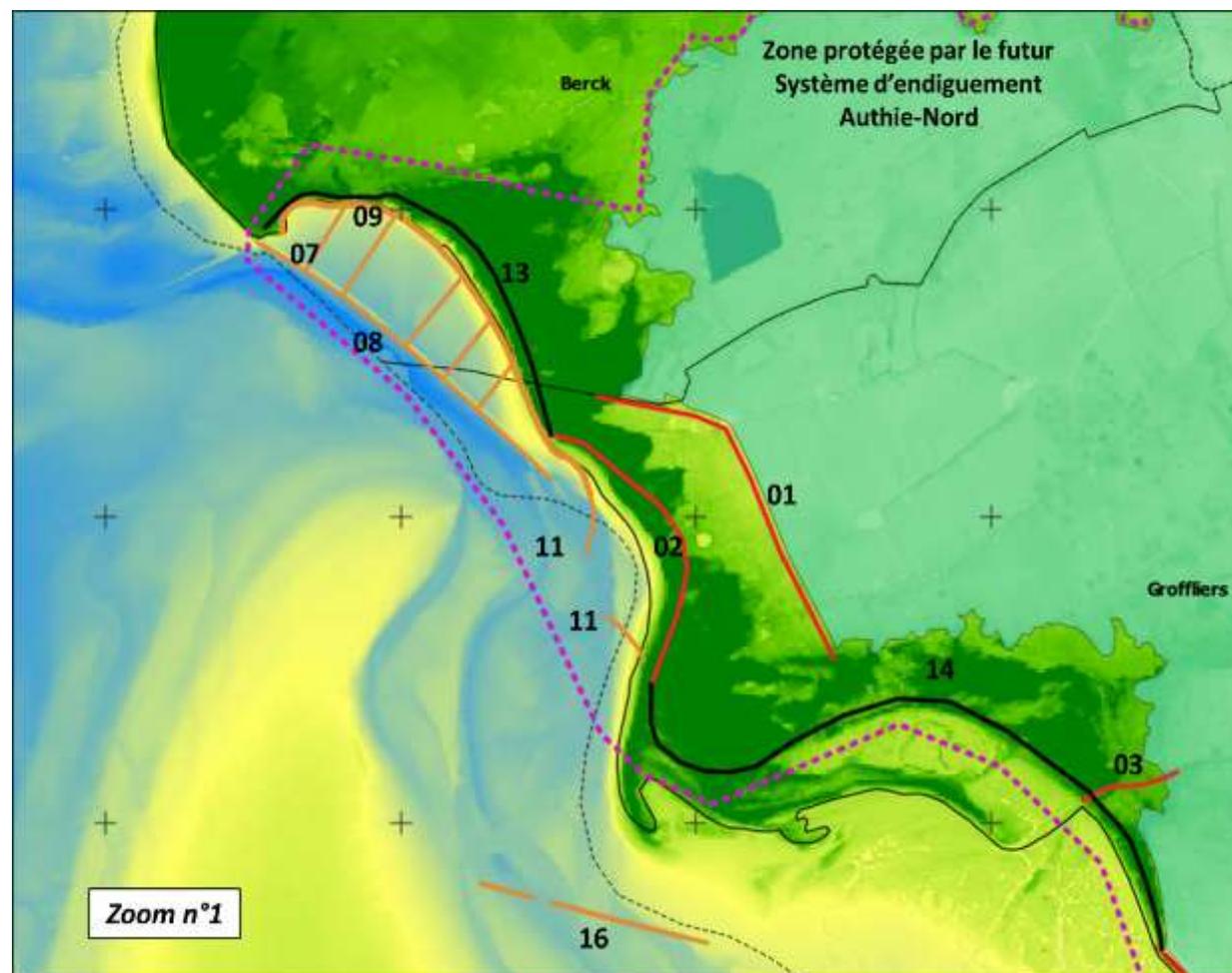
Nouvelles observations des services de l'Etat, sur le dossier remis en octobre 2021, reçues début février 2022 :

- Soumission de la prochaine version des dossiers réglementaires au SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 et besoin de précisions sur le niveau de protection associé à l'érosion du cordon dunaire Bois de Sapins
- Investigations écologiques complémentaires
- Définition de 2 niveaux de protection du système d'endiguement

Dépôt d'une nouvelle version de ces dossiers réglementaires projetée en mai 2023

- Enquête publique projetée à l'été 2023
- Début des travaux en 2024

## Etude complémentaire niveau de sureté dégradé de la digue du Bois des Sapins



### Cordon dunaire anthropisé du bois du sapins (tronçon T02 du système d'endiguement Authie Nord)

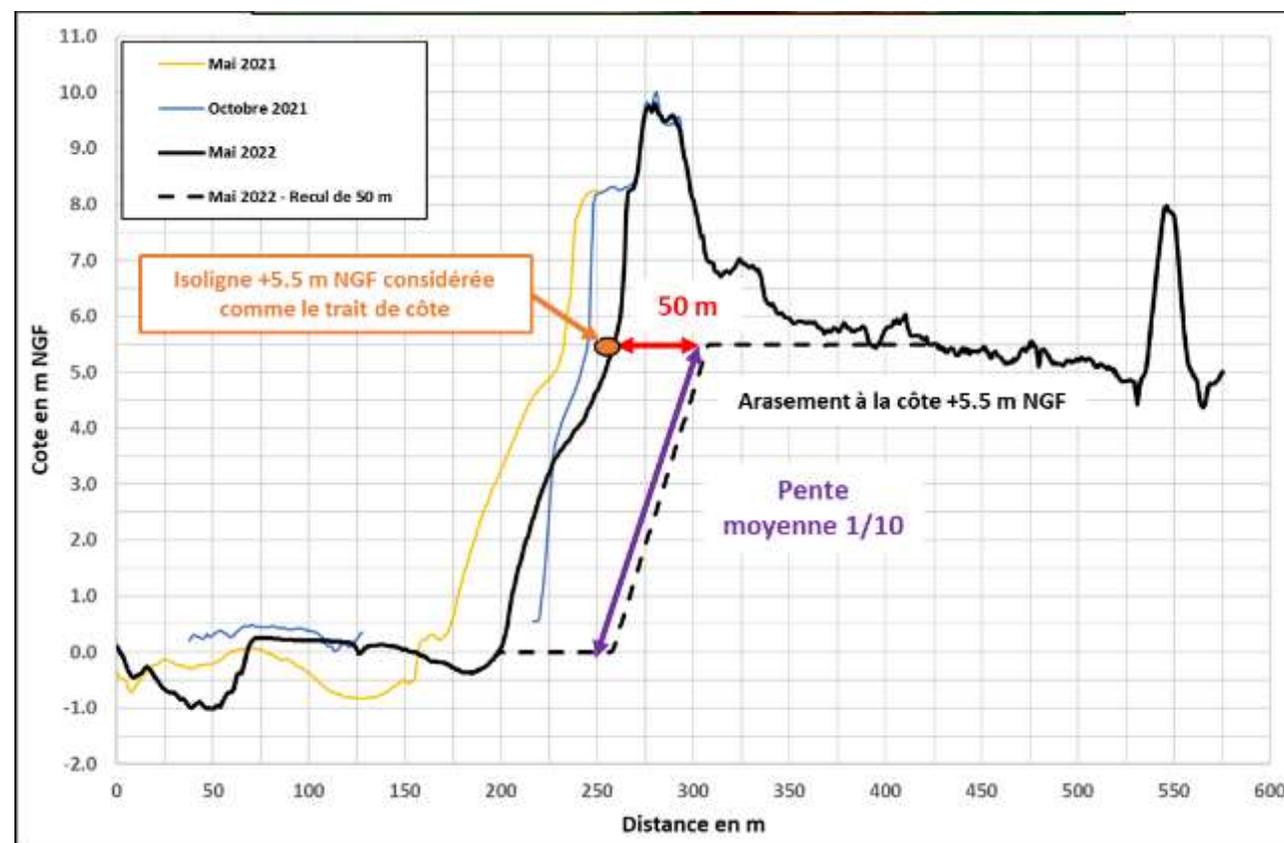
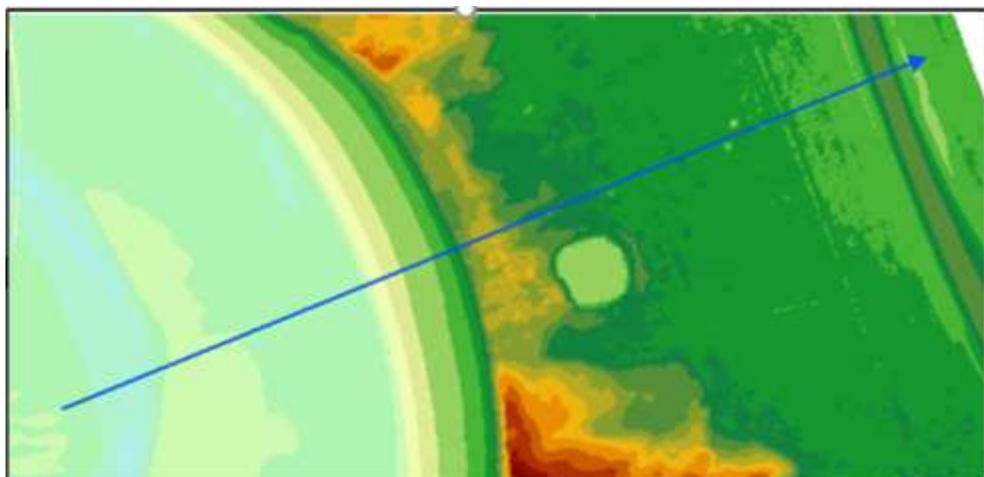
- Maintenir les critères de dimensionnement du cordon dunaire du Bois de Sapins en tant qu'ouvrage hydraulique :
  - Une plage avec une berme de 20 m de large arasée à +7 m IGN69 accompagnée d'un cordon dunaire d'une largeur de 15 m à la cote +8 mIGN69
  - Un cordon dunaire d'une largeur de 35 m à la cote +8 m IGN69.

## Etude complémentaire niveau de sureté dégradé de la digue du Bois des Sapins

# MODÉLISATION HYDRAULIQUE

Hypothèse de dégradation du cordon dunaire

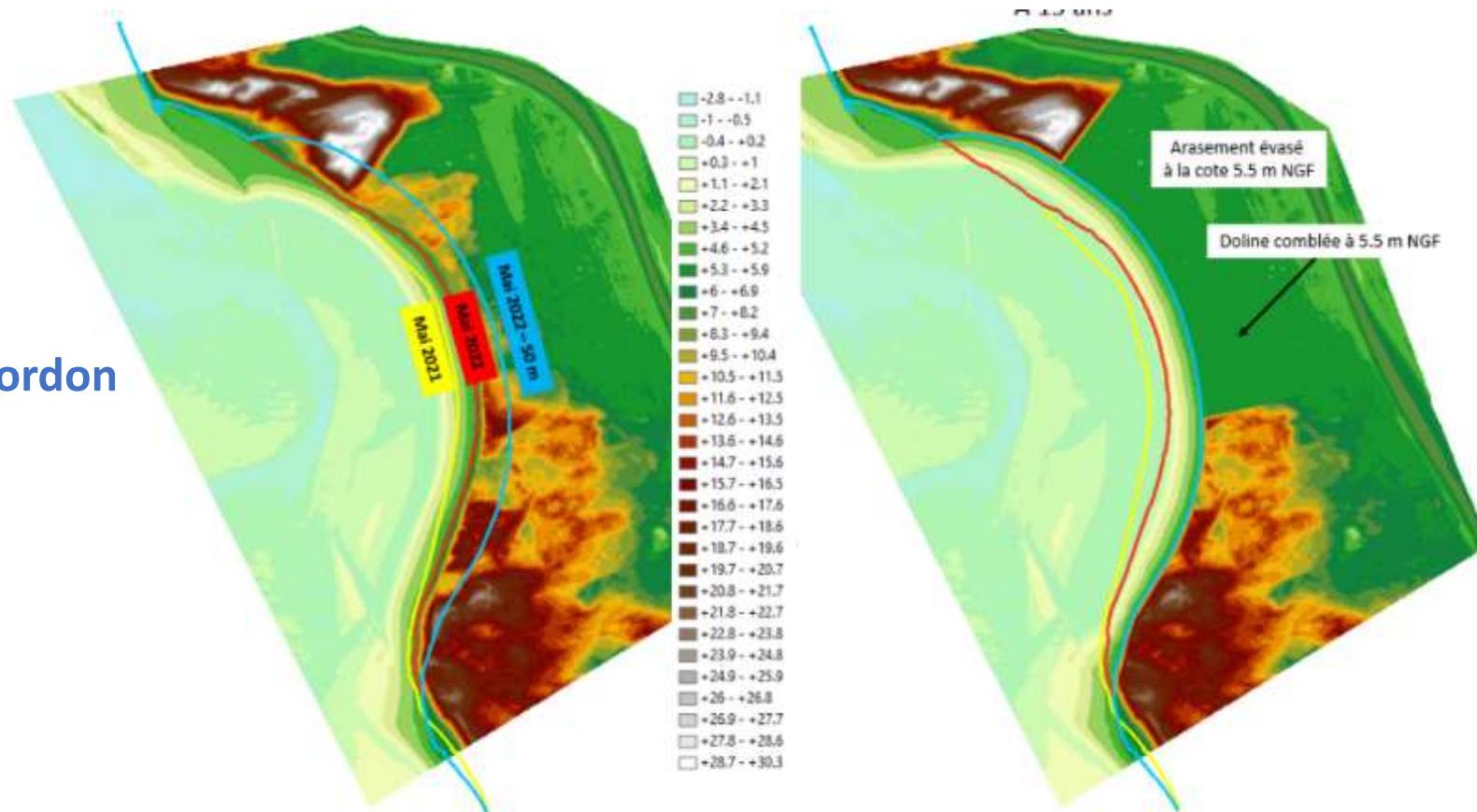
➤ = Recul du trait de cote de 50m



Etude complémentaire niveau de sureté dégradé de la digue du Bois des Sapins

MODÉLISATION HYDRAULIQUE

Hypothèse d'état dégradé du cordon dunaire

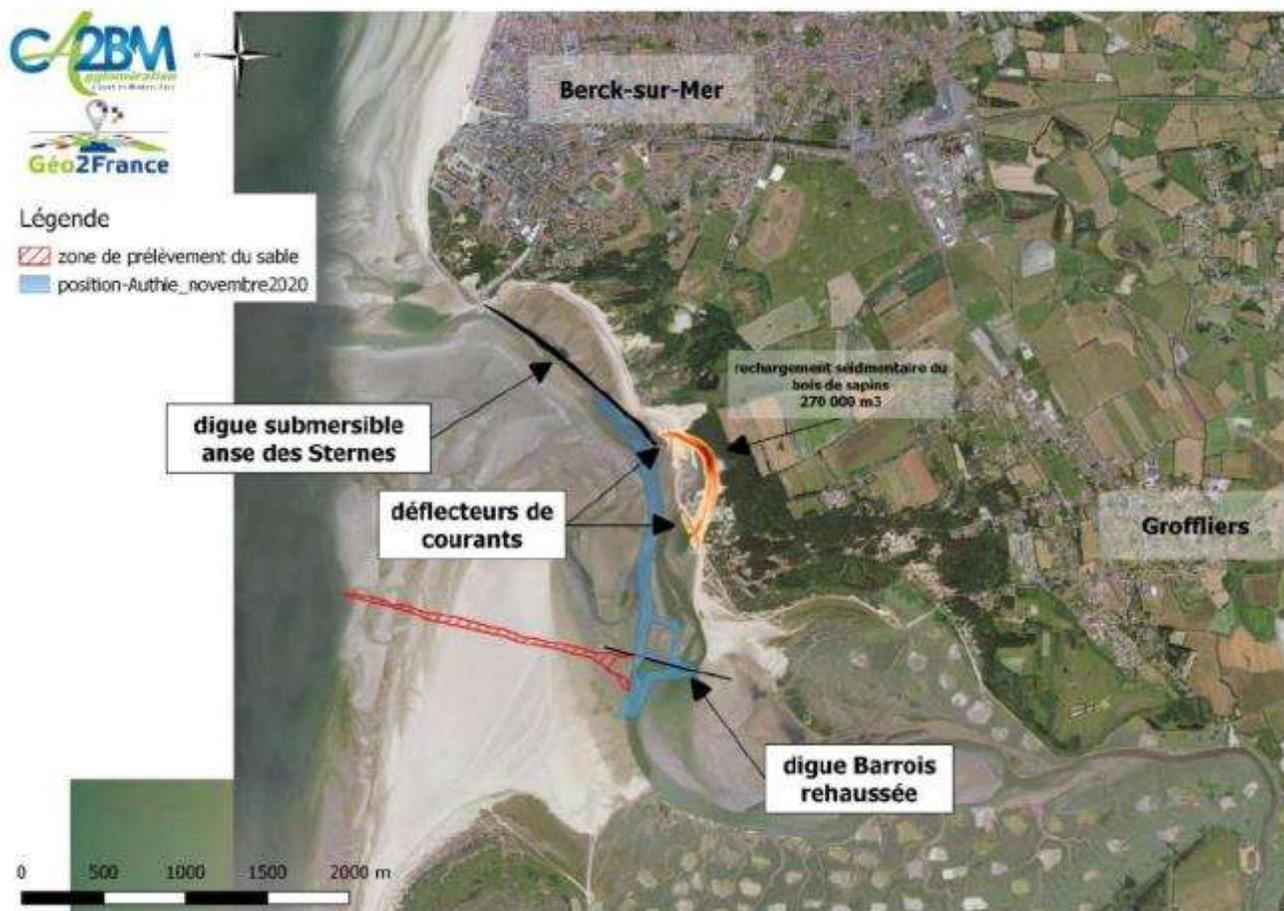


4

## Etude des impacts cumulés des travaux d'urgence

## Contexte

Procédure d'urgence de la loi sur l'eau : rechargement 270 000 m<sup>3</sup> + deux déflecteurs



Réalisation des travaux d'urgence : oct 2019 - oct 2020

Demande de concession DPM en **novembre 2020**

Avis conforme PNM du 17/12/2020

Avis simple PREMAR du 26/01/2021

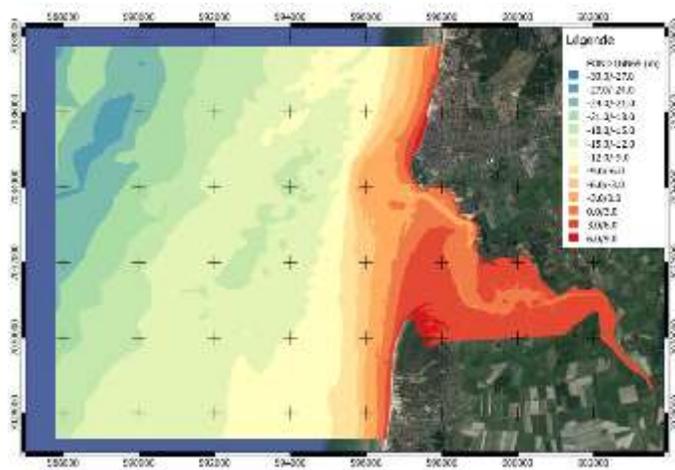
Demande de compléments DDTM du 27/01/2021

L'objectif du **maintien de la rehausse de la digue Barrois** est de protéger le rechargement réalisé au Bois de Sapins et le cordon dunaire du Bec de Perroquet en jouant le rôle d'épi hydraulique/digue submersible

## Etude des impacts cumulés des travaux d'urgence

### Objectifs de régularisation des ouvrages :

- Procédure cas par cas
- Justification de l'efficacité et de la pérennité
- Comptabilité avec le DSF
- Expertise hydrosédimentaire
- ERC sur habitats/espèces communautaires
- Protocoles d'études et de suivi
- Impacts cumulés avec digues de fond de baie



### Contenu du dossier :

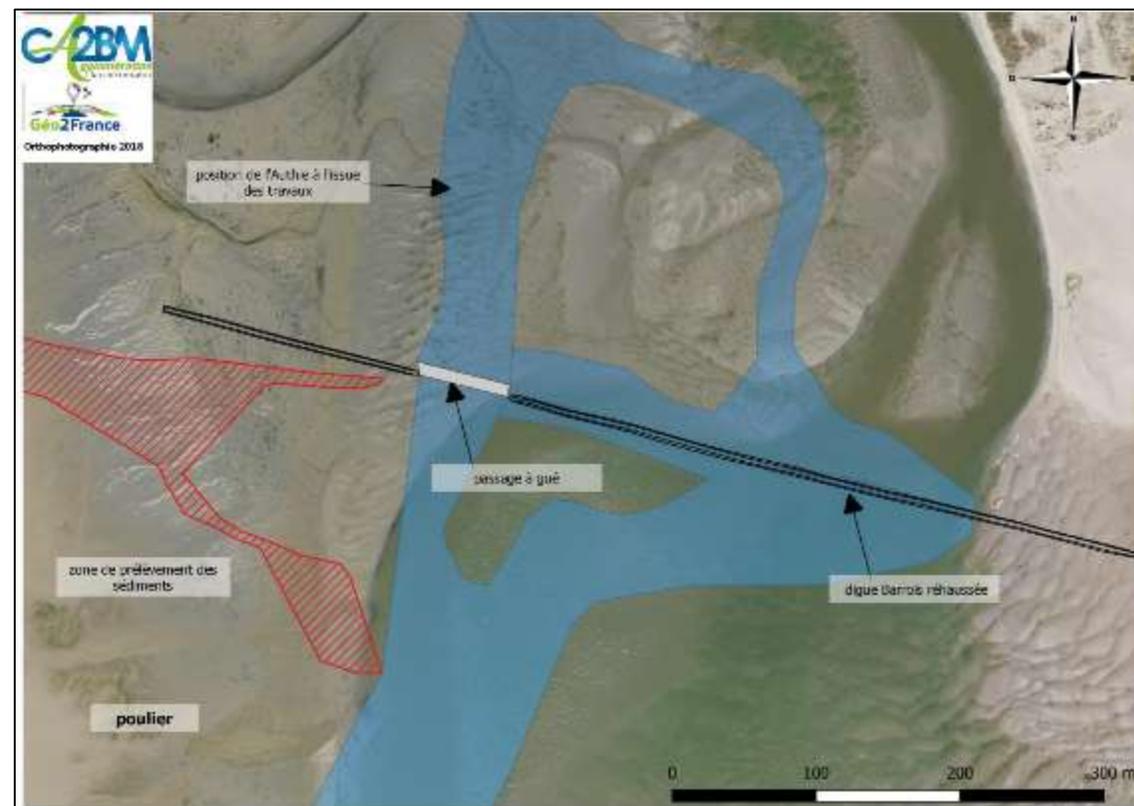
- Contexte, description et justification des travaux
- Etat initial avant et après travaux
- Analyse des impacts « a posteriori »
  - Hydrosédimentaires
    - Synthèse du comportement morphodynamique de la baie
    - Modélisation hydrosédimentaire
    - Impacts sur communautés benthiques et gisements de coques
  - Hydrauliques (inondations)
  - Franchissabilité piscicole de la digue Barrois
- Proposition de mesures de compensation



## Méthodologie

### Analyse des impacts de la digue Barrois

- Modélisation hydraulique de la digue Barrois réalisée par ARTELIA en outil support
- Mesures compensatoires à définir par expert piscicole pour améliorer, s'il y a lieu, la franchissabilité



Niveau sable: 0 / 0,5 m IGN69  
 Niveau digue: 2 / 2,5 m IGN69  
 Niveau Gué: 0,5m m IGN69

## Méthodologie

Analyse des impacts de la digue Barrois

### Résultats

- Pas d'incidence sur la propagation de la houle
- Incidences sur les niveaux d'eau (amont immédiat de la digue) :
  - + 60/80cm sur marées basses
  - Pas d'incidences sur niveaux maxi atteints

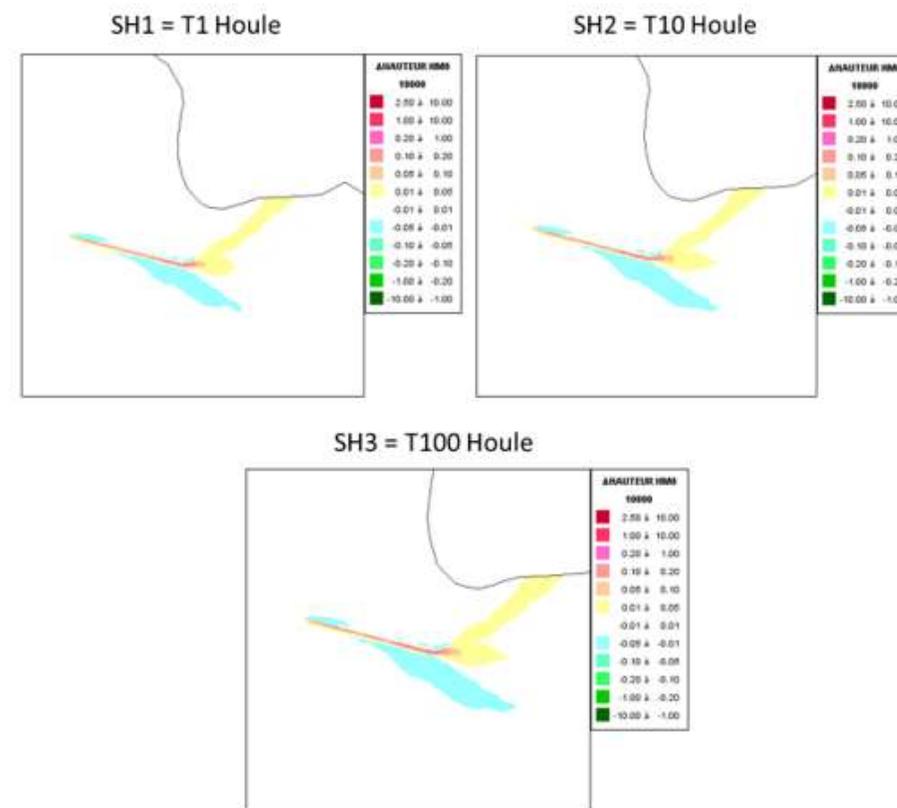


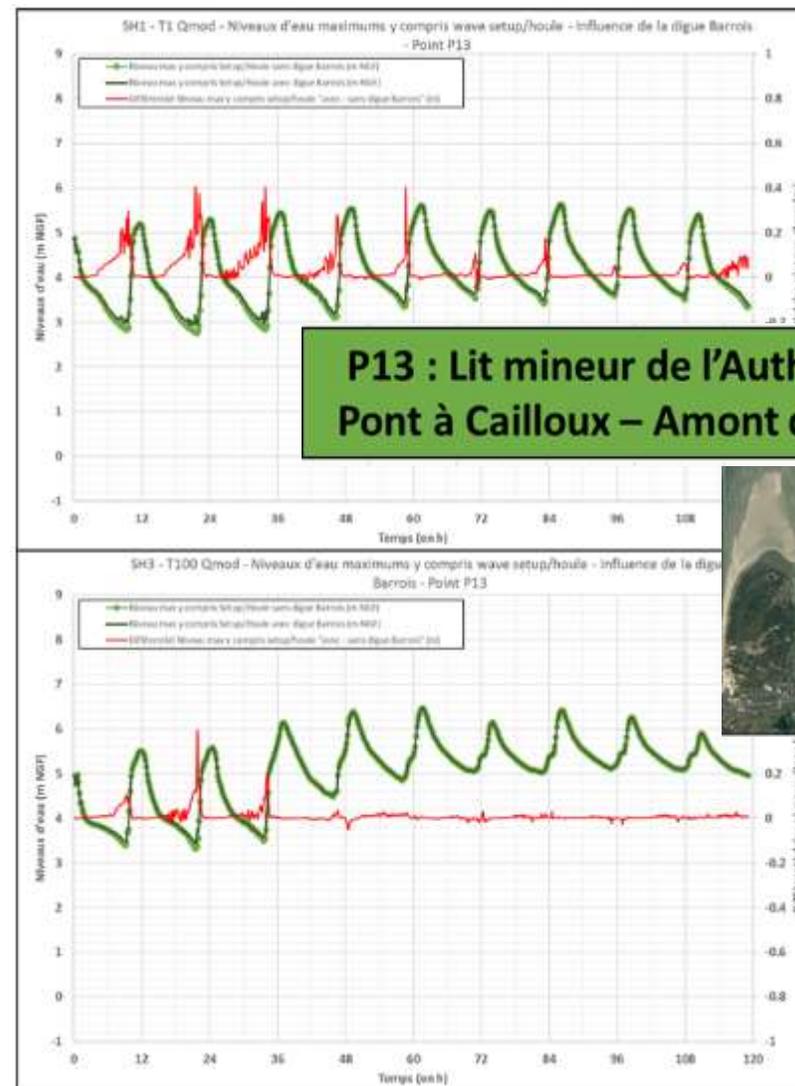
Fig. 8. Impacts de la digue Barrois sur la houle (Hm0)

## Méthodologie

Analyse des impacts de la digue Barrois

## Résultats

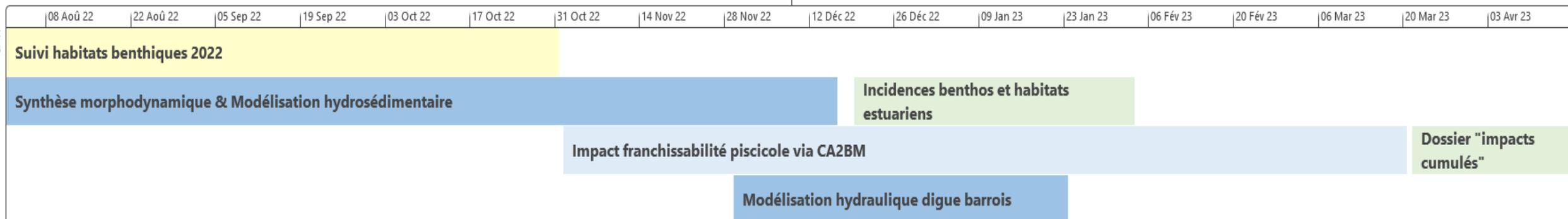
- Incidences sur les niveaux d'eau (fond de baie) :
  - + 40 cm sur marées basses : correspond aux observations
  - Pas d'incidences sur niveaux maxi atteints



## Calendrier

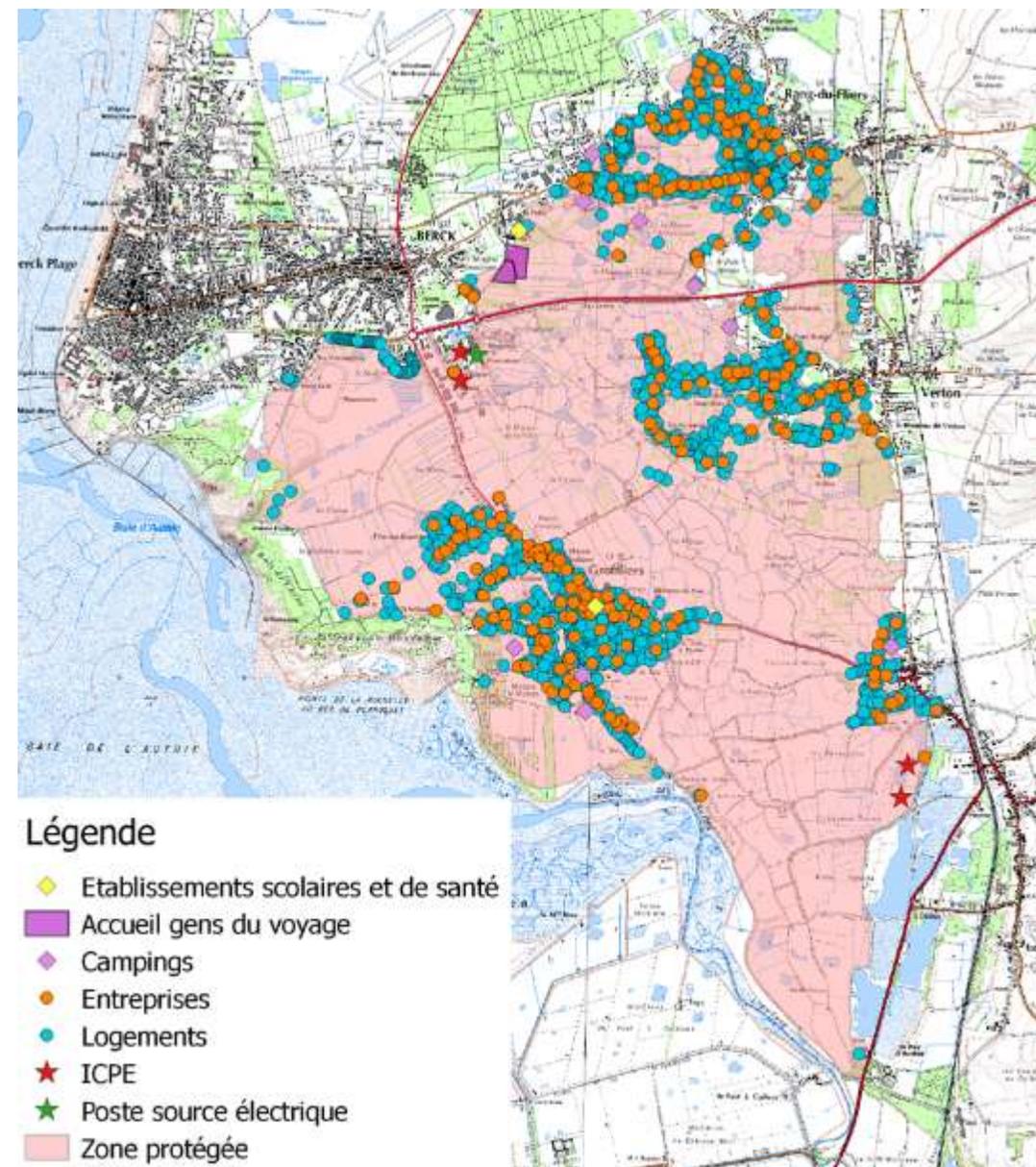
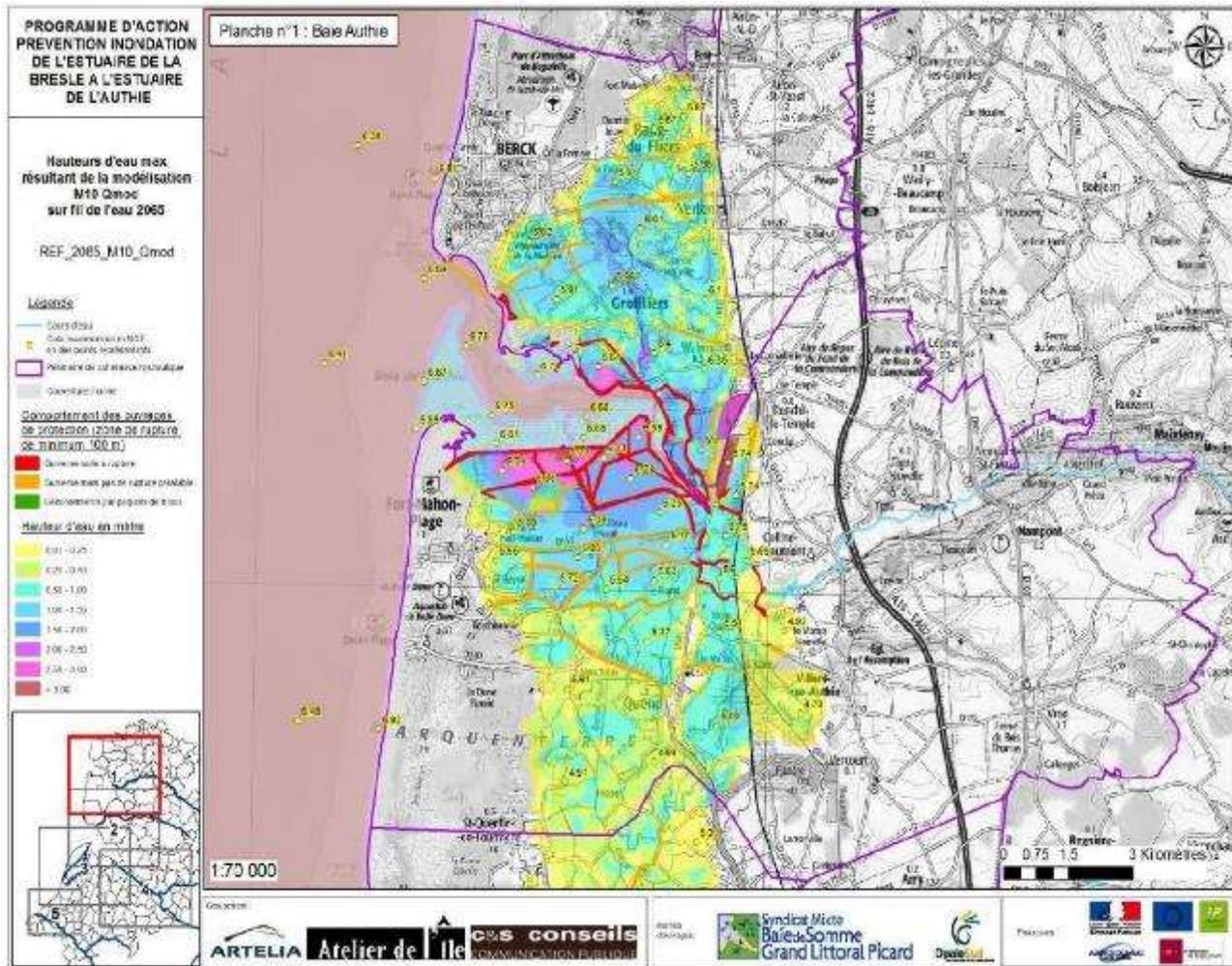
### Planning prévisionnel

#### Dossier impacts travaux d'urgence



5

## Diagnostics vulnérabilité



## Le périmètre d'étude

Territoire de la CA2BM

Périmètre des PAPIs

*(Bresle Somme Authie puis Canche dans un second temps)*

## Contexte réglementaire

PPRL du Montreuillois

Porter à Connaissance du PPRi de l'Authie

→ Mesures obligatoires : mise hors d'eau des polluants, arrimage des flottants, ...

12 communes concernées sur PAPI BSA dont 6 plus particulièrement : Berck, Conchil-le-Temple, Rang-du-Fliers, Groffliers, Verthon, Waben

## Les PAPIs (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations)

7 axes pour :

- Améliorer la protection du territoire
- Améliorer l'alerte à la population
- Améliorer la gestion de crise
- **Réduire la vulnérabilité**

### Exposition au risque inondation



Submersion marine



Débordement de cours d'eau

## Qui est concerné ?

Tous les **propriétaires** d'habitations individuelles, **gestionnaires** de bâtiments ou d'entreprises de moins de 20 salariés

### Objectifs :

- La mise en sécurité des personnes
- La protection des biens
- La réduction des coûts liés aux dégâts
- La continuité du fonctionnement des services

### Réaliser un diagnostic inondation permet :

- D'évaluer la connaissance et la perception du risque
- D'évaluer le degré d'exposition des personnes et des biens
- D'identifier et hiérarchiser les mesures organisationnelles et structurelles
- D'inciter les propriétaires et gestionnaires à réaliser ces mesures

- **3 ans**
- **300 diagnostics ambitionnés**
  - 165 diagnostics d'habitations
  - 105 diagnostics d'entreprises
  - 30 diagnostics d'ERP sensibles

Porté par la CA2BM et l'Etat et mis en œuvre par le bureau d'études Mayane

## La démarche :

- Programmation des RDV
- Organisation de rencontres sur une semaine

# Diagnostic

# Solutions

# Subventions

- Visite technique du bien de 1h à 2h
- Recueil d'informations (témoignage, recensement des enjeux vulnérables...)
- Remise de documents pédagogiques personnalisés



Remise de documents facilitant la mise en œuvre des travaux et le montage des demandes de subventions auprès des services de l'Etat.

6

## Préfiguration d'un PAPI 2 BSA

## Préfiguration d'un PAPI 2 BSA

- Le dossier de candidature à l'appel à projet PAPI 2 (2024 – 2029) devrait être déposé à l'été 2023
- Ce dépôt engagera la collectivité quant à la préfiguration des actions suivantes inscrites à échéance 2030 dans la stratégie PAPI initiale, notamment en ce qui concerne :
  - L'adaptation de l'aménagement du territoire pour rendre le bâti existant / à venir résilient
  - La relocalisation du bâti non adaptable sur le long terme
  - La diminution des enjeux en zone inondable par la mise à jour des règlements d'urbanisme
  - La préfiguration de la stratégie projetée en matière de veille et de maîtrise foncière permettant d'anticiper les conséquences du changement climatique est attendue

A ces conditions, l'Etat accepte de déroger au PAPI d'Etudes Préalables (PEP) afin de permettre aux maîtres d'ouvrages de poursuivre immédiatement les travaux inscrits au PAPI 1

## Préfiguration d'un PAPI 2 BSA

Les services de l'Etat s'attendent à voir apparaître au sein des divers axes du PAPI BSA 2 les actions suivantes (liste non exhaustive) :

- Axe 1 : Etude hydrosédimentaire en baie d'Authie + développement de la culture du risque d'érosion du trait de côte et d'inondations par submersion (accompagnement au changement)
- Axes 2 et 3 : mises en œuvre des obligations en matière de plans communaux de sauvegarde (PCS) et de plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
- Axe 4 : définition d'une stratégie sur le foncier et l'aménagement du territoire
- Axe 5 : mise en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité voire de relocalisation des biens les plus vulnérables
- Axe 6 et 7 : actions du programme d'actions du SMBS et de la CA2BM
  - Fermeture du système d'endiguement Authie nord au niveau de la rue de l'Authie : (AMO + MOE + Travaux)
  - BOIS DE SAPINS : confortement du système d'endiguement (AMO + MOE + Travaux)
  - Étude de MOE Authie fluvio-maritime - Sécurisation et construction nouvel ouvrage rives gauche et droite (AMO)
  - ANSE DES STERNES : Confortement de la digue submersible et des épis + promenade Jean Debeyre
  - Gestion coordonnée du réseau hydrographique des zones basses arrières littorales



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**